

CONSEIL SYNDICAL ÉLARGI

AVIS DE CONVOCATION

Date : vendredi 9 février 2018

Heure : 14 h

Lieu : PK-1350 (Pavillon Président-Kennedy, UQAM)

Après la réunion, vous êtes conviés à un « coquetel dînatoire » afin de souligner les 40 ans du SCCUQ à la salle la Chaufferie (CO-R700) au Cœur des sciences

Proposition d'ordre du jour

1. Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée
2. Appel des membres de l'équipe syndicale
3. Adoption de l'ordre du jour et du minutage
4. Adoption du procès-verbal du conseil syndical élargi du 22 novembre 2017
5. Mot d'accueil du Comité exécutif
6. Rapport des déléguées, délégués
7. Appui aux travailleuses et travailleurs du Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université
8. Rapport préliminaire sur les comités de travail en vue de la prochaine négociation de la convention collective
 - Comité sur la stabilisation de l'emploi
 - Comité sur l'intégration
9. Élections
 - Élection de l'équipe syndicale
 - Officière ou officier d'élections substitut (1 personne, mandat de deux ans)
 - Autres comités
 - Comité institutionnel de prévention du harcèlement psychologique (Une, un substitut, mandat de deux ans)
 - Comité des programmes de formation à l'enseignement (CPFE) (Une représentante, représentant, mandat de trois ans - La représentante, le représentant à ce Comité doit provenir de la Faculté des arts ou de l'un de ses départements)
 - Comité des relations interethniques (Une représentante, un représentant, mandat de deux ans)
10. Affaires universitaires
11. Dons de solidarité
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

- Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SCCUQ

NOTE :

La politique électorale, la fiche de candidature et les mandats sont disponibles au secrétariat du Syndicat, local A-R540, et sur le site internet du SCCUQ : <http://www.sccuq.uqam.ca/>

Il vous faut remplir la fiche de candidature, l'envoyer par courriel (sccuq@uqam.ca) et/ou la déposer au Syndicat au plus tard le **mardi 6 février 2018 à 14 h**

- - NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL - -

OBJET : Clause 3.14 de la convention collective SCCUQ-UQAM

" Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. "

Vous trouverez donc ci-dessous la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

I- Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :

- .1 Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée. (Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)
- .2 Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.
- .3 Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.

II- Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.

NOTE : Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SCCUQ de votre absence motivée en téléphonant au 514 987-3000 poste 3720.